



Pour une filière forestière dynamique et ouverte

La forêt représente une filière d'avenir, créatrice d'emploi, qui peut contribuer plus significativement au développement économique de la France. En outre, elle est le premier puits terrestre de carbone, elle contribue à la stabilisation des sols et à la purification de l'eau et de l'air. Pour exprimer tout son potentiel, cette filière a besoin de mesures de simplification et d'encouragement qui se regroupent en trois thèmes :

- renouveler la forêt ;
- dynamiser le marché ;
- adapter la fiscalité.

PROPOSITIONS

■ 1/ Renouveler la forêt : la forêt est le résultat du travail de l'Homme, qui produit une matière première renouvelable d'autant qu'elle est gérée sur le long terme

- N°1/ Garantir l'affectation de 150 millions d'euros/an dédiés spécifiquement au fonds stratégique de la forêt et du bois**
- pour le renouvellement et l'amélioration des espaces forestiers peu productifs en tenant compte de leur accessibilité,
 - pour favoriser la recherche et l'innovation permettant les adaptations aux évolutions dues au changement climatique et à l'amélioration des outils de gestion.
- N°2/ Prélever un prorata de 1% sur la contribution climat énergie (taxe carbone) pour l'affecter au fonds stratégique de la forêt et du bois**
- N°3/ Mise en place d'une nouvelle gouvernance entre chasseurs et forestiers pour les cerfs et chevreuils, sangliers. Suppression du plan de chasse pour chevreuils.**
- N°4/ Mettre en place d'un système d'indemnisation des dégâts de gibier pour les peuplements en périls.**
- N°5/ Simplifier les déclarations de travaux et élever le seuil de déclaration de 100 m³ à 500 m³, au moins pour les organisations de producteurs**

N°6/ Prise en compte de la forêt dans les schémas directeurs d'aménagement au niveau régional et local.

■ 2/ Dynamiser le marché : la forêt est productrice d'une matière renouvelable en manque de débouchés.

N°7/ Intégrer un taux d'incorporation de bois dans la construction des bâtiments neufs ;

N° 8/ Doubler effectivement le fonds chaleur pour inciter le déploiement de chaudières collectives et industrielles à bois ;

N° 9/ Utiliser le fonds chaleur pour assurer le « complément prix » de l'énergie renouvelable bois par rapport aux énergies fossiles.

N° 10/ Aider des projets industriels et structurants d'innovation des scieries. Veiller aux modalités d'approvisionnement de ces projets (et particulièrement pour les feuillus). 30 % minimum de contrats d'approvisionnement pour bénéficier d'aides bonifiées.

N°11/ Aider les projets structurants d'innovation de l'amont forestier avec des aides majorées pour les producteurs regroupés (AAP Innovation).

N°12/ Bonifier les aides d'investissement des scieurs s'approvisionnant auprès de producteurs organisés.

N°13/ Admettre que l'exportation est un débouché normal et ne pas décourager l'export des produits non valorisés sur le marché intérieur. Lever les freins en conséquence.

■ 3/ Adapter la fiscalité en fonction des caractéristiques de production de la matière (cycle long et matière renouvelable)

N°14/ Accélération du rythme de déploiement des documents de gestion en forêt privée avec le CNPF en s'appuyant sur les coopératives forestières et les regroupements des propriétaires au travers les documents de gestion durable

N°15/ Reconduire le DEFI Forêt ; élever le plafond du crédit d'impôt ; affecter le crédit d'impôt sur IR du ménage (et ne pas le restreindre au plafond « services ») ;

N°16/ Renforcer et bonifier le taux d'aide pour les producteurs organisés.



Personnes contacts :



Pour une filière forestière dynamique et ouverte

DETAIL DES PROPOSITIONS

1/Renouveler la forêt : la forêt est le résultat du travail de l'Homme, qui produit une matière première renouvelable d'autant qu'elle est gérée sur le long terme

Une gestion forestière durable signifie que la gestion de cet espace doit durer et tenir compte du milieu et de son évolution possible. La durabilité implique de :

- **Favoriser le renouvellement de la forêt** : pour que la forêt soit pérenne et apporte les services attendus, il faut veiller à ce qu'elle soit renouvelée et gérée dans le temps. Les deux principales options de renouvellement possibles sont : la régénération naturelle, la plantation. Dans tous les cas de figure une attention particulière doit être portée sur l'adaptation des essences au type de milieu (surtout le sol qui assure la disponibilité en eau) mais aussi du climat du fait du long terme de la production. Une forêt gérée dynamiquement doit dégager un revenu suffisant assurant l'investissement nécessaire à son renouvellement. Un effort reste à faire afin d'engager environ 2 à 3 millions d'hectares de forêts actuellement pauvres et peu gérées afin de leur donner tout le potentiel possible attendu et économiquement souhaitable pour l'ensemble de la filière.
- **Réguler les grands ongulés sauvages (chevreuil/cerf/sanglier)** : pour la gestion durable des forêts, il devient urgent d'engager une refonte des outils de gestion et de régulation des populations qui induisent, du fait de leurs importances, des dégâts de plus en plus significatifs en forêt. Le cumul sur les mêmes territoires de deux voire trois ou quatre espèces simultanément induit des surcoûts de gestion difficilement acceptables, une fragilisation des peuplements et une remise en cause de leur avenir et de leur renouvellement. Seuls actuellement 3 départements en France métropolitaine ne souffrent pas de problèmes de destructions ou dégradations en forêts.

- **Inciter le déploiement des documents de gestion/Systèmes de certifications/traçabilité de la gestion durable /reconnaissance**

La durabilité reposant sur la productivité de la parcelle, la gestion durable prend en compte et intègre les fonctions sociales et environnementales.

Les propriétaires forestiers ont mis en place en complément des documents de gestion prévus dans la réglementation, une certification volontaire reconnue qui énonce, standardise, trace et certifie les conditions sylvicoles de cette productivité : il s'agit de la certification PEFC.

Cette démarche est confortée par certains opérateurs de l'amont qui sont eux-mêmes engagés dans des démarches de certification qualité ISO 9000.

Cet ensemble de reconnaissances certifiées permet de répondre au niveau national et européen aux garanties de bonne gestion et d'exploitation attendues, et aussi de conforter les utilisateurs aval vis-à-vis de leurs marchés demandeurs de ce type de garanties.

Il est important que ces reconnaissances volontaires puissent être valorisées, prises en compte dans le cadre des stratégies d'aménagements du territoire (SRADDET) qui se mettent en place et évitent l'apparition de sur réglementation dans ce domaine sur les espaces concernés.

2/Dynamiser le marché : la forêt est productrice d'une matière renouvelable en manque de débouchés.

- **La commande publique et les politiques publiques.**

Alors que l'économie s'oriente vers un usage croissant des ressources infinies (vs ressources finies), il est nécessaire d'inciter et d'appuyer l'utilisation de produits issus de la bio-économie.

A l'instar de la politique volontariste qui s'est développée au niveau européen en faveur des énergies renouvelables, les pouvoirs publics doivent inciter les concepteurs de bâtiments à utiliser du matériau renouvelable bois structure/et aménagement dans leurs projets.

La forêt est source d'une multitude de produits et de qualité différente qui peuvent tous être valorisés. Le PNFB appelle à plus de mobilisation = + 12 millions m³/ an d'ici 2026 qui ne se réalisera que si la demande est présente. Le Contrat Stratégique de Filière bois participe au développement de l'ensemble des entreprises de la filière bois et doit être prolongé pour conforter les démarches initiées.

- **L'innovation dans le segment « transformation »** doit être réaffirmée et encouragée pour trouver de nouveaux débouchés et des procédés de fabrication compétitifs.

L'innovation dans l'amont : l'enjeu est d'obtenir des gains de compétitivité dans les actes sylvicoles de gestion et d'exploitation.

- **Structuration de l'amont nécessaire pour permettre un développement efficient de l'aval.**

Avec un cycle long de production, une ressource éparsée et des produits très diversifiés au sein de chaque chantier forestier, le marché du bois ne peut pas s'appréhender de la même manière qu'un produit manufacturé classique. Il est important et nécessaire que des organisations constituent une courroie de transmission pour suivre techniquement la sylviculture, assurer la logistique et enfin organiser la commercialisation tout en garantissant l'information, la maîtrise et la souveraineté du producteur : ce sont notamment les organisations de producteurs.

3/Adapter la fiscalité en fonction des caractéristiques de production de la matière (cycle long et matière renouvelable)

- **La tenue d'un document de gestion durable (DGD) permet la planification**
Les DGD doivent être déployés et suivis. Les documents de gestion durable constituent l'étape indispensable qui permet au propriétaire de comprendre et d'agir de façon raisonnée à l'amélioration de son patrimoine forestier. Les surfaces couvertes doivent être augmentées afin d'engager des démarches de gestion au niveau des territoires constituant les bassins d'approvisionnement des industries.
La meilleure connaissance de la ressource effectivement mobilisable et l'optimisation de la logistique permettent d'engager une contractualisation avec les entreprises utilisatrices sur ces territoires : notamment par les coopératives forestières.
- **Le crédit d'impôt DEFI travaux, DEFI contrat et DEFI assurance = signal de dynamisme au sein de la filière.**
Le crédit d'impôt est un outil clair, efficace et fiable pour les propriétaires et l'Etat. Le propriétaire est aidé lorsqu'il effectue des investissements et des travaux dans sa forêt et lorsqu'il est suivi professionnellement par un gestionnaire (ce qui augmente la potentialité de suivi de et de gestion de la propriété).
Il serait nécessaire de reconduire et renforcer ces mesures qui s'adressent aux propriétaires qui ont compris la nécessité d'investir en forêt.

A Paris le 12 octobre 2017

